

SOMMAIRE

Les actions de *Elles aussi*

La vie de *Elles aussi*

Le réseau de *Elles aussi*

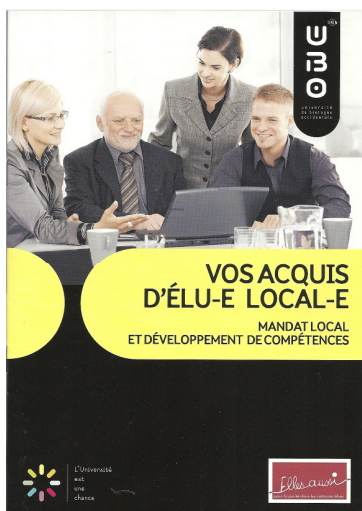
Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS

Tel. 01 40 62 65 00

www.ellesaussi.org

ellesaussisecretariat@yahoo.fr



Editorial

Avec la remise des premiers trophées dans la Manche, l'Isère et le Rhône en avril, notre action « La Marianne de la Parité 2011 » est bien partie. Une fête qui va se décliner dans une vingtaine de départements grâce à l'engagement et au travail des antennes et associations locales ; une fête pour récompenser les bonnes pratiques de mise en œuvre de la parité dans les communes et intercommunalités, une fête qui rend visible un vivier de femmes motivées et compétentes, prêtes à s'investir et à prendre des responsabilités dans les collectivités locales.

Une note d'optimisme après des élections cantonales très préoccupantes, où les élus ont été à 84,2% des hommes, avec une progression de seulement 0,7% pour les femmes. A ce rythme et avec des élections tous les 6 ans, combien de décennies devront s'écouler avant d'arriver à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les assemblées territoriales ?

Une fois de plus, c'est le mode de scrutin uninominal que nous dénonçons car il avantage trop les notables locaux qui cumulent souvent les mandats et place encore trop souvent les femmes dans des cantons non gagnables. Une exception française en Europe, partagée avec le Royaume Uni qui est en train de remettre en cause ce mode de scrutin.

Bravo pour le Finistère qui comporte plus de 30% de femmes et honte aux trois conseils généraux entièrement masculins.

Quant aux communes de 500 à 3500 habitants, nous avons interpellé Philippe Richert, ministre chargé des collectivités territoriales, sur le projet de loi qui devait instaurer des listes paritaires à partir des élections municipales de 2014 ; une avancée très attendue qui n'est hélas toujours pas au programme du Parlement.

Lors de leurs mandats électifs, femmes et hommes acquièrent des compétences qu'il convient de reconnaître et de valoriser, ce qui est particulièrement utile pour préparer un changement de fonction élective ou une sortie de mandat pour s'engager dans un autre parcours. C'est pour appuyer cette démarche des élus que *Elles aussi*, en partenariat avec l'Université de Bretagne Ouest vient de publier un référentiel des acquis de l'élu-e local-e. Une première dans ce domaine. Pour terminer, un coup de chapeau aux Tunisiennes qui ont obtenu la stricte parité sur les listes pour l'élection de la future assemblée constituante, un grand pas vers une démocratie paritaire.

Bonne lecture

Armelle Danet
Présidente de *Elles aussi*

Devenez amie, ami de *Elles aussi*

Vous connaissez notre association, nos projets vous intéressent ou vous avez déjà eu l'occasion de participer à certaines de nos actions.

Comme nous, vous estimez qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances élues et une gouvernance partagée des politiques publiques est souhaitable et bénéfique à la société.

Comme nous, vous pensez qu'une vigilance accrue est nécessaire, afin de prévenir et combattre tout recul de la parité.

Comme nous, vous souhaitez plus de visibilité pour les femmes en politique.

Nos actions 2011, La Marianne de la Parité, le livret « vos acquis d'élu-e local-e »... sont de bonnes raisons pour nous encourager en apportant votre soutien.

Vous trouverez notre bon de soutien 2011 sur notre site : www.ellesaussi.org

■ « La Marianne de la Parité », c'est parti

Après le lancement national le 8 mars 2011 (communiqué de presse sur notre site), les premiers trophées ont été décernés le 5 avril à la Préfecture de la Manche par Femmes et Elues de la Manche, dans le Conseil général de l'Isère le 7 avril par Femmes Elues de l'Isère et dans celui du Rhône le 9 avril par l'antenne locale de *Elles aussi*.

Dans la **Manche**, un jury présidé par la présidente de l'Université de Caen et la Sous-Préfète de Coutances a décerné les prix. Ont reçu les premiers prix : Liesville sur Douve, Sauxemesnil et la Communauté de Communes Saint-Sauveur Lendelin. Curieusement, ces 3 collectivités locales ont à leur tête des femmes !

Dans l'**Isère**, c'est Saint Christophe sur Guiers et Villard de Lans, qui ont reçu les premiers prix, en présence du président de l'association des maires de l'Isère. Ces deux communes ont également des femmes à leur tête ! Aucun trophée pour les EPCI, la représentation des femmes étant trop loin de la parité !

Dans le **Rhône**, cette action a été initiée avec succès en 2009, ce qui nous a conduit à l'organiser dans plusieurs départements en 2011, en y ajoutant les EPCI. Cette année, lors d'une cérémonie présidée par Pascale Crozon, députée, le premier prix a été remis à la Communauté de Communes de Condrieu.

La parité mise à l'honneur

Au moins 20 départements participent à cette action qui récompense les communes et intercommunalités pour leurs bonnes pratiques paritaires. Une occasion de faire un état des lieux sur la place des femmes dans les collectivités locales avant leur renouvellement en 2014 et de rendre plus visibles la présence indispensable des femmes dans la prise de décision politique et publique. Un petit rappel : en 2008, dans les communes de moins de 3500 habitants (soit 90% des communes) les hommes sont à 67,8% dans les conseils municipaux et maires à 86,10%. Dans les communes de 3500 habitants et plus (localités où la loi sur la parité s'appliquait) ils sont 51,5 % dans les conseils et maires à 90,4%!

Avec ces cérémonies de remise de distinctions « La Marianne de la Parité », *Elles aussi* souhaite sensibiliser l'opinion sur la **sous-représentation des femmes dans la vie politique**. Les femmes sont plus de la moitié de la population et leur contribution au processus politique est important et nécessaire pour une vraie démocratie. La parité nous concerne tous et toutes.

Mesdames : allez-y !

Messieurs : faites leur de la place !

En mai, les prochaines remises de trophées se dérouleront dans le Nord/Pas de Calais, l'Eure et Loir, la Martinique et le Haut-Rhin.

Martine Fayolle

■ Notre livret sur les acquis de l'élu-e local-e enfin disponible !

Vous pourrez en trouver une présentation succincte sur notre site. De quoi, nous l'espérons, vous donner envie de le faire connaître aux élu-es que vous pouvez contacter. Afin de les aider à **mieux prendre conscience de la richesse de leurs acquis**.

Re-situons la parution de ce livret dans la politique globale qu'*Elles aussi* mène en faveur de la parité dans les instances élues.

Rappelons la parution, en 2007, de nos dix exigences pour une vraie parité. Parmi ces exigences, nous énoncions quelques mesures précises concernant la mise en place d'un statut de l'élu-e. En plus du droit au congé civique etc.. ces mesures comprenaient le droit pour les élu-e-s qui le souhaitent à un bilan de compétences financé par la collectivité. Et c'est avec le souci d'apporter des éléments concrets illustrant cette exigence que nous avons conçu ce travail de mise en évidence des compétences le plus généralement acquises par les élu-e-s membres d'un exécutif local.

Pourquoi nous intéresser plus précisément aux compétences de l'élu-e local-e ?

Parce que les conseillers municipaux et communautaires constituent l'immense majorité des élu-e-s de notre pays. Parce que notre implantation locale nous permet de nous adresser à ces femmes et ces hommes en connaissant bien les conditions d'exercice de leur fonction. Parce que beaucoup d'entre eux, et je dirai surtout d'entre elles, sacrifient à cette fonction énormément de leur temps, de leur énergie, et même de leurs perspectives professionnelles, sans pour autant s'inscrire dans un plan de carrière politique susceptible de « rentabiliser » ce premier engagement. Parce que la mise en évidence des acquis que peut apporter un mandat local ne pourra qu'encourager à se porter candidates au scrutin de 2014 les dizaines de milliers de femmes dont la démocratie municipale aura besoin.

Pour toutes ces raisons, nous allons maintenant, avec l'aide de notre réseau,

- travailler à la plus forte diffusion possible de ce livret, si possible en partenariat avec d'autres associations, avec la presse spécialisée dans la vie des communes, les associations de maires etc.
- définir avec précision ce que pourra être le bilan de compétences de l'élu-e local-e que nous voulons : élu-e-s concerné-e-s, contenu, financement et en porter la revendication auprès des candidats aux élections de 2012 (présidentielles et législatives).
- proposer dans les départements des conférences-débats autour de cette question des acquis de l'élu-e local-e et de leur bilan.

Cette action autour des compétences acquises dans les mandats locaux s'inscrira dans notre calendrier de préparation des élections municipales de 2014, avec leur enjeu essentiel pour *Elles aussi* : conforter une place décisionnelle des femmes dans tous les conseils.

■ Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011: La parité encore très loin

Que des petits pas vers la parité!

Les hommes sont élus, les femmes sont suppléantes! (en application de la loi de 2007 qui impose élu-e et suppléant-e de sexes différents). Avec 86,2% d'hommes dans les assemblées départementales, la parité est loin d'être installée. Une augmentation de seulement 0,7% de femmes depuis les dernières élections de 2008. A cette allure le chemin vers la parité sera long.

Toujours des départements qui ne comptent aucune conseillère générale

En 2011, il y en a trois: Haute Corse, Tarn et Garonne, Deux Sèvres.

On peut dire que ce sont des cas de "démocratie exclusive" où les femmes sont exclues.

Les 20 et 27 mars 2011, dans 14 départements, aucune femme n'a été élue (moitié des cantons).

Faible représentation des femmes, des sous représentations notoires.

La légitimité des femmes et leur place dans les conseils généraux est reconnue diversement selon les départements, avec une constance: c'est toujours très faiblement.

- Il y a les cas extrêmes de non-représentation (3 cas sur 100), et aussi des sous représentations marquées avec des pourcentages inférieurs à 10%, dans 37 départements, soit plus d'un tiers du territoire.

- 9 départements avec une seule femme soit quasi 10% des cas!

- Seulement 15 départements au dessus de 20%

- Un seul département au dessus de 30%: le Finistère avec 31,5% (c'est le maximum atteint).

- Aucun département proche de la parité.

Les présidences quasi exclusivement masculines : 95 % de présidents.

Seuls cinq départements ont une femme présidente de conseil général: Indre et Loire, Pyrénées Orientales, Haute Vienne, Martinique et Réunion; soit une présidente de moins.

Globalement, peu de candidates et encore moins d'élues.

1-La sous représentation des femmes est déjà dans les candidatures avec seulement 23,2 % de femmes candidates. Le résultat global national est encore plus faible: 13,8% d'élues. Il ne suffit pas de présenter des femmes, encore faut-il qu'elles soient investies dans des cantons à *égalité de chances avec les hommes*. Exemple : dans la Loire, 24% de candidates pour 9,5% d'élues ; dans le Nord, 26,7% de candidates pour 10% d'élues.

2-Les femmes ont-elles démerité durant la campagne? Ont-elles été boudées par l'électorat?

Il faut regarder les investitures et les résultats de près, département par département et non globalement.

Un exemple : seulement 21 femmes sur un total de 93 candidatures dans le Loiret (soit 22%... loin de la parité) pour 20 cantons. D'après ces investitures, on pouvait attendre 4 femmes élues sur 20 cantons. Ce fut le cas.

Autre exemple: Avec 30 % de femmes candidates en Seine Maritime, il y eut 10 femmes élues sur 34 cantons, soit 30 % d'élues.

Quant les femmes **ont l'investiture, elles peuvent tout aussi bien réussir.**

3-Y a-t-il assez de femmes candidates à l'investiture?

Des femmes qui étaient motivées pour être candidates et qui n'ont pas obtenu l'investiture des partis ont dû se présenter seules. Et on entend trop dire que les partis ont du mal à trouver des femmes candidates!

Danièle Bouchoule

■ Extraits de la lettre envoyée en février à Philippe Richert, Ministre chargé des collectivités territoriales

« La loi de réforme des collectivités territoriales a été publiée au Journal Officiel le 17 décembre 2010. Comme vous le savez, le choix du scrutin uninominal pour élire les futurs conseillers territoriaux est défavorable à la représentation des femmes dans les assemblées élues.....

Mais, comme lot de consolation, on nous a rappelé qu'il était prévu une progression de la parité dans les communes de 500 à 3500 habitants grâce à des listes électorales paritaires bloquées et le fléchage sur ces listes paritaires des futurs conseillers communautaires. Nous nous sommes réjoui de ce qui allait constituer une avancée, dix ans après la promulgation de la première loi « sur la parité ».....Maintenant que la principale loi de la réforme des collectivités territoriales est votée, ce projet semble tarder à venir à l'agenda du Parlement. ... Nous espérons donc que vous pourrez nous rassurer en nous informant du calendrier prévu pour ce projet de loi..... »

(la lettre est sur notre site)

■ Elles aussi aux 15 ans de l'Observatoire de la Parité

Le 13 décembre 2010, l'Observatoire de la parité célébrait son quinzième anniversaire. Au Sénat, avec un parterre d'intervenants comprenant rien moins que trois anciens ministres, et au travers de quatre tables rondes successives. J'ai eu l'honneur et le plaisir d'être sollicitée pour intervenir dans l'une de ces tables rondes, alors même que je venais, quelques mois plus tôt, d'être rayée de la liste des participant-e-s du nouvel Observatoire et que la majorité des intervenantes de la journée en étaient membres, actuels ou passés. Une participation qui a mis en lumière la place unique de notre association dans le champ de la parité politique.

De fait, le programme de la journée indiquait clairement **l'évolution actuelle des axes de travail de l'Observatoire** : non plus la parité stricto sensu, c'est à dire la participation égale des femmes et des hommes aux structures de pouvoir, en particulier celles de pouvoir politique, qui était pourtant la thématique dominante, voire unique, de l'Observatoire à sa création, mais plutôt l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle. Deux des tables rondes étaient en effet intitulées respectivement : « *Égalité professionnelle : Trop de lois ou pas assez ?* » Pour la n°2 « *Pères au foyer et femmes actives : réalité ou fiction ?* » pour la n°3. Rien de prévu donc sur la parité dans les instances élues et un débat final autour des recommandations de l'Observatoire concernant uniquement ce champ de l'égalité professionnelle.

En revanche, la première table ronde « *L'Observatoire : 15 ans de recommandations* », avec la participation entre autres d'Yvette Roudy, Jean Pierre Raffarin et Lionel Jospin, nous a plongé-e-s dans une passionnante rétrospective des avancées comme des avatars qu'a pu connaître la démocratie paritaire dans notre pays. Avec force détails savoureux que seuls les acteurs principaux de ce combat étaient susceptibles de nous conter. Et, bien entendu, avec le regret largement partagé de voir cette démocratie paritaire sérieusement mise à mal par la récente réforme des collectivités territoriales.

Pour ma part, je suis donc intervenue dans la **table ronde n°3** traitant de la relation sphère privée/sphère publique et j'ai été la seule participante de la journée à traiter spécifiquement d'une **problématique d'égalité appliquée à la sphère politique**. J'ai tenté de montrer, à partir d'observations et d'enquêtes de terrain, comment la vie personnelle intervient, négativement mais aussi parfois positivement, sur l'engagement politique des femmes, surtout lorsqu'elles arrivent directement de la société civile. Et, devant l'extension projetée en 2014 de la parité à la quasi totalité des conseils municipaux qui exigera l'engagement massif de dizaines de milliers de femmes supplémentaires, j'ai préconisé des mesures permettant d'une part de donner rapidement **un statut à l'élue local-e et de transformer les pratiques de vie municipale**, d'autre part de modifier sur le long terme les représentations du masculin et du féminin, en particulier pour lever la charge de culpabilité pesant actuellement sur bonne partie des femmes qui s'engagent dans la vie publique. (cf. le texte intégral de l'intervention sur notre site).

Cette intervention, basée sur des témoignages d'élues municipales du Finistère ...et de leurs conjoints, a visiblement fait écho pour un certain nombre d'élues présentes. L'une d'elles, qui a d'ailleurs renoncé à son mandat, est même venue me dire, les larmes aux yeux, son émotion à retrouver « sa propre vie dans chacun des mots prononcés ». Un sacré compliment que je dédie à toute notre association, pour le travail pluraliste de proximité qu'elle est, me semble-t-il, la seule à vraiment pratiquer.

Annette Vazel

■ Rien sans elles met la clé sous la porte (membre de Elles aussi depuis 2006)

Après dix ans de présence constante dans la région brestoise, plus ponctuelle dans tout le Finistère, l'association a décidé de se dissoudre lors d'une assemblée générale extraordinaire. Fin février elle a rendu les clés du 16 rue de la République.

Dix années d'une expérience extraordinairement riche de parole entre femmes, de réflexion collective sur leur vécu, d'action en faveur de leurs droits.

Rien sans elles s'arrête. Nous n'avions plus les forces militantes suffisantes pour porter l'ensemble de notre ambitieux projet. Il n'était plus possible d'assumer l'ouverture quotidienne d'un lieu de parole entre femmes. Un accueil basé exclusivement sur le bénévolat des militantes. Ouvrir tous les après-midi

pendant 8 ans tenait une place essentielle dans l'association, en nourrissant l'ensemble de notre travail.

Une majorité d'entre nous a analysé cette usure de nos forces non comme un accident de parcours, mais comme la fin d'un cycle, qu'il fallait savoir clore. Une association est un organisme vivant, qui naît, se développe et meurt ... libérant ainsi un espace pour l'éclosion d'autres possibles...

Nous sommes très fier-e-s de l'apport de *Rien sans elles* au combat des femmes, à Brest en particulier.

Chacun-e d'entre nous gardera le souvenir heureux du travail accompli et sans doute la volonté de poursuivre ce combat par d'autres chemins.

Rien sans elles

■ Invitée à notre Assemblée générale de mars : Clémence Labrouche

Auteure de la thèse « La condition élective régionale et la parité. Observations des situations en Aquitaine et en Poitou-Charentes 2003-2007 », Clémence Labrouche nous parle essentiellement de la sélection faite par les partis lors de la confection des listes. Rappelons qu'en 2004, le « chabada » est obligatoire (un homme – une femme) et qu'une loi de 2007 imposera la parité dans les exécutifs.

L'expression « on manque de vivier » utilisée pour déplorer le manque de candidates ne tient plus. Des femmes se portent candidates à la candidature et, curieusement, la parité est devenue une aubaine pour les « faiseurs de listes » car ils en jouent pour arbitrer les luttes partisans. Ils mettent en avant la possibilité de « ré-enchanter la politique » ou avancent la nécessité de faire appel à la « société civile » en exaltant l'engagement associatif des femmes dans le « social » avec tout ce que cela suppose de concrétude, de proximité...

Derrière ces belles paroles se cache une autre réalité.

Qui sont les faiseurs de liste ?

A droite, il s'agit d'une élite institutionnelle : maires, députés, ministres....

Au PS, il y a une commission électorale où tous les courants sont représentés à la proportionnelle. Les membres de cette commission ne doivent pas être candidats à la candidature. En fait, certains le sont et les autres subissent l'influence des futurs candidats. Enfin, on ne sait pas vraiment qui, au conseil fédéral, met en place cette commission. Le conseil entérine le plus souvent les décisions des leaders, qui sont surtout des hommes (sauf en Poitou-Charentes où Ségolène Royal a imposé sa liste).

Quelles femmes sont éliminées des listes ?

Là réside la surprise : on élimine les sortantes expérimentées. Elles sont assez jeunes (de 35 à 50 ans) avec des capitaux politiques, l'expérience d'autres mandats (surtout à droite), elles exercent une profession (souvent cadres) et sont sans mentor.

Avec quels arguments les élimine-t-on ? En faisant jouer les principes d'équilibre des territoires ou des tendances inter partisans. On ne les reclasse pas ailleurs et, si elles protestent, on les sort du parti. Les hommes évincés des listes sont souvent des cumulards qui favorisent des candidates sans expérience élective (épouses, filles...maîtresses). S'ils n'ont pas d'autres postes, on les reclasse ailleurs.

Quelles sont les femmes présentées en position d'être élues ?

L'idéal pour elles, c'est d'être femme et profane. Elles ont un certain âge ou n'ont jamais rempli de fonctions électives, elles sont profanes en politique, elles viennent d'associations de femmes. Ce sont des novices qui représentent la société civile et qui vont « ré-enchanter la politique ».

Jacqueline Dornic



Le réseau

■ Les actions des antennes et associations locales

- Les groupes locaux en très grande majorité se sont fortement investis dans l'organisation de « La Marianne de la Parité » : contacts avec d'autres associations de femmes, avec les déléguées aux droits des femmes, les associations des maires, rencontres avec les médias locaux, des élu-es,... ; constitution de la commission, du jury et travail d'investigation.

- Autour du **8 mars** : participation à des débats, des colloques, des émissions de radio.

- A l'occasion des **élections cantonales** : analyse des attributions d'investitures féminines, des difficultés de représentation des femmes, analyse des résultats des élections ; divers communiqués de presse sur le peu de place des femmes dans ces élections ; articles et interventions auprès des media locaux.

Les associations

Action catholique des femmes

Alliance des Femmes pour la Démocratie

FEMMES D'ALSACE

Femmes Élues de la Loire

Femmes Élues de l'Isère

Femmes & Elues de la Manche

FR / UFCS Île-de-France

Les antennes *Elles aussi*

Alpes Maritimes : voisin.michele@free.fr

Eure-et-Loir : c.goimbault@wanadoo.fr

Haute-Marne : colette.alexer@orange.fr

Loiret : ellesaussi45@wanadoo.fr

Martinique : liliane.grandin@wanadoo.fr

Nord : ellesaussi5962@gmail.com

Pas-de-Calais : ellesaussi5962@gmail.com

Rhône : reinemataix@free.fr

Seine Maritime : michele.galliere@wanadoo.fr

Yvelines : ellesaussi.yvelines@orange.fr